

**POUR PUBLICATION IMMÉDIATE**

## **L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE EN COPROPRIÉTÉ : DE NOUVELLES OBLIGATIONS**

Montréal, le 15 octobre 2020 – Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) tient à rappeler que c'est aujourd'hui qu'entre en vigueur l'article 1 du *Règlement établissant diverses mesures en matière d'assurance des copropriété divisés* qui précise le montant minimal d'assurance responsabilité civile que doit souscrire chacun des copropriétaires d'un immeuble en copropriété divisée.

Ainsi, le montant minimal d'assurance responsabilité civile que le copropriétaire doit souscrire est de :

- un million de dollars si l'immeuble comporte moins de 13 unités (résidentielles ou commerciales);
- deux millions de dollars si l'immeuble comporte 13 unités ou plus.

« Les copropriétaires dont la police d'assurance est déjà en vigueur au 15 octobre 2020 pourront attendre son prochain renouvellement avant de se conformer à cette nouvelle disposition », précise Marie-Pierre Grignon, directrice des services techniques et juridiques du BAC. Notons toutefois qu'après le 15 octobre 2021, l'article 1 sera applicable dans tous les cas.

Les représentants en assurance devront s'assurer que leurs clients comprennent bien leurs nouvelles obligations quant au montant minimum d'assurance responsabilité civile à souscrire.

Le BAC met à la disposition de l'industrie différents outils et renseignements pour les aider à comprendre les différents changements législatifs apportés en copropriété, incluant un outil pour aider les syndicats à établir la description des parties privatives. En savoir plus : <https://bac-quebec.qc.ca/fr/enjeux-en-assurance-de-dommages/copropriete/>

### **À propos du Bureau d'assurance du Canada**

Le Bureau d'assurance du Canada, qui regroupe la majorité des assureurs de dommages au pays, offre différents services aux consommateurs afin de les informer et de les accompagner lors de la souscription de leurs assurances automobile ou habitation ou lors d'un sinistre.

– 30 –

### **Renseignements**

Anne Morin

Tel.: 514 288-1563, poste 2229

Cell: 514 242-7470